

## **ECTS - Dossiers de déclaration rectificative : date limite de dépôt 30 avril 2013**

Il reste moins de 3 mois avant la date limite de dépôt des dossiers de déclaration rectificative par les établissements de formation auprès des DRJSCS.

Le guide pratique annexé à la circulaire DGCS/4A/DGESIP/2011/457 du 5 décembre 2011 donne quelques indications de présentation et de lisibilité pour la constitution des dossiers de déclaration rectificative.

Afin de faciliter le travail des uns et des autres, d'aller à l'essentiel, et d'harmoniser la présentation des dossiers, certaines DRJSCS ont élaboré, sur la base des indications du guide pratique, des recommandations de présentation et de lisibilité de la déclaration rectificative qui rappellent les éléments essentiels qui doivent être produits, à savoir :

- **Une note de présentation précisant les principaux choix d'organisation pédagogique qui met l'accent notamment sur:**
  - les grands principes arrêtés pour les modalités d'évaluation des modules, de compensations éventuelles, de rattrapage,
  - le rôle et la composition de la commission de validation semestrielle,
  - les conditions de passage d'un semestre à l'autre.
- **La présentation synthétique de l'ensemble du parcours de formation (sous forme de tableau) :**
  - **par semestre en déclinant** : les DC-les intitulés des modules- et pour chacun des modules le temps de formation théorique- le temps de stage- le temps de travail personnel estimé- la charge de travail totale – la modalité d'évaluation – les crédits ECTS correspondants,
  - **par DC en déclinant** : le semestre de rattachement – les intitulés des modules- et pour chacun des modules le temps de formation théorique- le temps de stage- le temps de travail personnel estimé- la charge de travail totale – la modalité d'évaluation – les crédits ECTS correspondants.
- **Les fiches modules sur la base du modèle annexé au guide pratique.**
- **L'identification des modules communs à plusieurs formations.**

**Compte tenu de la nouveauté de l'exercice et des changements induits par ce nouveau mode d'organisation des parcours, il est probable que les établissements de formation seront amenés à effectuer des ajustements à l'issue, par exemple, d'un bilan de la première année de mise en œuvre.**